

Assemblée régulière du 9 mars 2023

2023-03-20	Adoption de l'ordre du jour
2023-03-21	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2023
2023-03-22	Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 février 2023
2023-03-23	Nomination au poste de vice-président du conseil d'administration
2023-03-24	Signature d'une entente – Mandat de patrouille nautique – Municipalité de Lantier
2023-03-25	Comptes à recevoir
2023-03-26	Comptes à payer
2023-03-27	Approbation des salaires
2023-03-28	Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2022
<a href="#">Dépôt</a>	Dépôt du rapport annuel 2022 – Application du règlement de gestion contractuelle
2023-03-29	Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités du Québec – Diagnostic organisationnel
2023-03-30	Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités – Révision des règles de fonctionnement de la RIDM et des règlements et politiques relatifs à la régie interne, les délégations de compétence et de gestion contractuelle
2023-03-31	Convention écrite
2023-03-32	Mandat – Formation sur la prévention du harcèlement psychologique
2023-03-33	Signature de la lettre d'entente 2023-01 – Poste de pompier entretien
2023-03-34	SOPFEU – Autorisation de signature du protocole d'entente pour la fourniture de combattants auxiliaires – 2023

NON APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 13 mars 2023

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 9 mars 2023 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, vice-président  
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier

Carl De Montigny, membre substitut  
Michel Bazinet, membre  
Valérie Villeneuve, commis comptable  
Gabrielle Labonté, adjointe administrative

Étaient absents : Messieurs, Richard Forget, président, André Ibgby, membre, Francis Corbeil, membre ainsi que Mme Dominique Forget, membre.

#### **Ouverture de la séance**

**2023-03-20**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2023-03-21**

#### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2023**

##### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2023

ADOPTÉE

**2023-03-22**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 février 2023**

##### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 février 2023.

ADOPTÉE

**2023-03-23**

**Nomination au poste de vice-président du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT QUE

le mandat au poste de vice-président se termine le 4 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer un vice-président ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme monsieur Frédéric Broué à titre de vice-président pour une période d'un an, soit du 4 mars 2022 au 4 mars 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-03-24**

**Signature d'une entente – Mandat de patrouille nautique – Municipalité de Lantier**

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution 2023.02.037, le conseil municipale de Lantier a mandaté la RIDM comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2023 ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président, Richard Forget et le directeur, Sébastien Lajoie, à signer pour et au nom de la RIDM une entente avec la municipalité de Lantier, concernant la patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-03-25**

**Comptes à recevoir**

il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 22 février 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-26

**Comptes à payer**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 22 février 2023, au montant de 94 087.64\$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-27

**Approbation des salaires**

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les listes des salaires ci-dessous :

Description	Montant	Période	Date de la liste
Élus paie 3	1 314.17 \$	2023-02-13	2023-02-15
PP03 - 2023	49 149.98 \$	2023/01/08 au 2023/01/21	2023-02-01
PP04 - 2023	45 232.76 \$	2023/01/22 au 2023/02/04	2023-02-14

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-28

**Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2022**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**Dépôt** **Dépôt du rapport annuel 2022 – Application du règlement de gestion contractuelle**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

**2023-03-29** **Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités du Québec – Diagnostic organisationnel**

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire procéder à l'analyse de la situation organisationnelle de son administration ;

CONSIDÉRANT QU'

afin de réaliser ce projet, la Régie souhaite confier un mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la proposition reçue par l'Union des municipalités du Québec ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Direction des Affaires juridiques et du Carrefour du capital humain, afin de procéder à l'analyse de la situation organisationnelle de son administration.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense qui sera financé par le surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-03-30** **Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités – Révision des règles de fonctionnement de la RIDM et des règlements et politiques relatifs à la régie interne, les délégations de compétence et de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration et la direction de la RIDM désirent être accompagnés pour la révision des règles de fonctionnement de la RIDM et des règlements et politiques relatifs à la régie interne, les délégations de compétence et de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'

afin de réaliser ce projet, la Régie souhaite confier un mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la proposition reçue par l'Union des municipalités du Québec ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Direction des Affaires juridiques et du Carrefour du capital humain, afin de procéder à la révision des règles de fonctionnement de la Régie incendie des Monts (RIDM) et des règlements et politiques relatifs à la régie interne, les délégations de compétence et de gestion contractuelle.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense qui sera financé par le surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-31

**Convention écrite**

CONSIDÉRANT QUE

l'offre de rémunération globale que la Régie incendie des Monts présente à ses cadres vise à relever les principaux défis de capital humain que consistent à attirer, retenir et motiver les meilleurs talents ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire harmoniser les conditions de ses contrats de cadres pour obéir au principe d'équité interne, de rendement et de compétitivité ;

CONSIDÉRANT QUE

certaines modifications sont à apporter dans les contrats ;

CONSIDÉRANT QUE

l'entente des cadres est échue et que la Régie désire la remplacer par un contrat de travail de chefs et que la mise à jour rétroactive salariale est à faire ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la convention en annexe fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les mises à jour rétroactives salariales soient effectuées pour les chefs de district.

QUE l'ancienne entente des cadres soit remplacée par un contrat de travail de chefs de district.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-32

**Mandat – Formation sur la prévention du harcèlement psychologique**

CONSIDÉRANT

l'importance d'entretenir des relations de qualité, la direction de la RIDM souhaite offrir une formation aux employés ainsi qu'aux membres du conseil sur harcèlement psychologique et l'incivilité en milieu de travail;

CONSIDÉRANT

les propositions de services reçues :

Firme	Description	Prix (taxes en sus)
Ghyslain Vermette, consultant en relations de travail	Formation aux employés et à l'organisme sur le harcèlement psychologique et l'incivilité en milieu de travail Durée : 3h 2 groupes de 25 personnes	5 596 \$
Alia Conseil	Conférence sur « Le développement et le maintien d'une culture de respect et de civilité en milieu de travail » Durée : 1.5 h pour 50 employés  Formation portant sur « Les rôles et responsabilités de la gouvernance dans des situations de harcèlement psychologique et sexuel ». Durée : 1.5h pour membres CA	7 685 \$
Le Corre et Associés	Formation intitulée Civilité, courtoisie et harcèlement psychologique Durée : 3.5h 2 groupes de 20 employés 1 groupe membres du CA	3 500 \$/atelier

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- mandate la firme « Le Corre et Associés » pour la préparation, conception et animation d'une formation portant sur "La civilité, courtoisie et harcèlement psychologique".
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, qui sera financée par le surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-33

**Signature de la lettre d'entente 2023-01 – Poste de pompier entretien**

CONSIDÉRANT QUE

l'article 27.01 prévoit que la Régie doit informer le Syndicat de tout nouveau poste créé au sein de l'unité d'accréditation ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 2.03 de la convention collective prévoit qu'aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la convention collective et portant sur des articles contenus dans celle-ci n'est

valide à moins qu'elle soit entérinée conjointement par écrit par le Syndicat et la Régie ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur Frédéric Broué, vice-président et monsieur Sébastien Lajoie, directeur, à signer la lettre d'entente 2023-01, concernant le poste de pompier entretien.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-34

**SOPFEU – Autorisation de signature du protocole d'entente pour la fourniture de combattants auxiliaires – 2023**

CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

CONSIDÉRANT QUE

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie et le Syndicat sont du même avis que d'offrir ce service à la SOPFEU peut être un avantage pour le personnel de la Régie ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie incendie des Monts, le protocole d'entente à intervenir entre la SOPFEU et la Régie pour la fourniture de combattants auxiliaires, pour l'année 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-35

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre de lever l'assemblée à 15h48.

---

Frédéric Broué, vice-président

---

Sébastien Lajoie, greffier-trésorier

**NON APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**